

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 novembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS513

présenté par
Mme Rist, rapporteure générale

ARTICLE 11 BIS

Supprimer l'alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'une exonération de cotisations patronales sur les journées de RTT adoptée au Sénat.